

Le 5 octobre 2021

Salle 3.39 et Teams

CONSIDÉRANT l'absence de contestation de cette demande de la part des demandeurs.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

AUTORISE la production de cette preuve appropriée par les défendeurs formant le Groupe Capital One et consistant en cette déclaration sous serment de monsieur Jeffrey Behan du 29 septembre 2021 comme pièce C-1.



BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

- 9h37 Le Tribunal **PREND ACTE** qu'il n'y a pas d'autres moyens préliminaires envisagés par les défendeurs dans le cadre de la présente instance, de sorte qu'il y a lieu de fixer l'instruction de la demande d'autorisation d'exercer une action collective et les différentes étapes conduisant à celle-ci.
- 9h38 Discussion concernant les prochaines dates d'audience. Commentaires de Me Orenstein.
- 9h42 Commentaire de Me Boudreau.
- 9h43 Le Tribunal prend connaissance du document de Me Orenstein intitulé « Examination questions for Jeffrey Behan on affidavit ».
- 9h45 Commentaire du Tribunal.
- 9h47 Discussion concernant les prochaines dates d'audience.
- 9h54 *Suspension de l'audience.*

Le 5 octobre 2021

Salle 3.39 et Teams

9h58

Reprise de l'audience.

GESTION

10h00

L'instruction de la demande d'autorisation d'exercer une action collective aura lieu les **26 et 27 janvier 2022 à 9h30, au palais de justice de Montréal, salle à déterminer, et en virtuel** au lien ci-dessous (cliquer sur « Participer à la réunion » ou utiliser le bouton droit de votre souris et sélectionnez « Ouvrir le lien hypertexte ») :

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Rejoindre avec un appareil de vidéoconférence

teams@teams.justice.gouv.qc.ca

ID de vidéoconférence : 115 158 968 1

[Autres instructions VTC](#)

Ou composer le numéro (audio seulement)

[+1 581-319-2194, 998561642#](tel:+15813192194998561642#) Canada, Quebec

[\(833\) 450-1741, 998561642#](tel:(833)4501741998561642#) Canada (Numéro gratuit)

ID Conférence Téléphone: 998 561 642#

Le plan d'argumentation des demandeurs devra être communiqué et notifié aux autres parties et au Tribunal d'ici le **17 décembre 2021**.

Le plan d'argumentation des défendeurs devra être communiqué et notifié aux autres parties et au Tribunal d'ici le **14 janvier 2022**.

Le Tribunal suggère aux parties que leur plan d'argumentation soit d'environ **cinq (5) pages**.

Les parties soumettront au Tribunal pour adjudication un incident portant sur les questions soumises par Me Orenstein dans sa lettre du 4 octobre 2021 d'ici le **29 octobre 2021**.

Le cas échéant, une audience aura lieu le **5 novembre 2021 à 9h30** en mode virtuel pour une durée d'une heure.

10h11

Fin de l'audience.


Emilie Linteau-Samson, greffière-audicière